

Liège, le 20 septembre 2011

Projet d'implantation de vignes par le Groupe Vranken-Pommery

Compte-rendu de la réunion du 19 septembre 2011 avec les représentants des riverains

Présents : Madeleine Mairlot, Brigitte Bossart, Alain Dessard, Paul-Marie Leroy, Alain Malherbe, Pierre Périlleux, Isabelle Denis, Willy Demeyer, Michel Firket, Thibaut Jaspard

Absent / Excusé : Marc Dehin

1. Préambule :

Suite à la rencontre organisée par la Ville de Liège le 29 juin 2011, lors de laquelle le projet de la société Vranken-Pommery avait été présenté en toute transparence et en toute confidentialité aux riverains, il avait été convenu que la Ville et les riverains se reverraient après le 15 août pour discuter de l'évolution du dossier, et répondre aux questions issues du débat.

Deux réunions ont été organisées par les riverains les 11 et 26 août derniers.

A noter que la présence de la Ville n'a pas été souhaitée par les riverains lors de ces deux réunions.

Or, Il est ressorti de ces réunions, différentes actions, dont des pétitions qui font circuler des informations erronées à propos du projet du vignoble Vranken-Pommery.

Dés lors, la Ville a estimé nécessaire de créer un groupe de travail avec des représentants de riverains.

L'objectif de ce groupe est de trouver les moyens de concilier le développement de la Ville et le bien-être de ses habitants.

2. Présentation du dossier

2.1 Les terrains

A ce jour, **deux emplacements ont été désignés** sur le territoire de la ville, tous deux situés dans le site classé des Coteaux de la Citadelle : le premier prend place sur des parcelles appartenant à l'Evêché et à la Congrégation des Filles de la Croix derrière le Collège St Barthélémy ; et le deuxième se trouve sur des parcelles appartenant à la Ville de Liège au lieu dit de la « Ferme Fabry ». Les deux sites pourraient cumuler une surface totale de plantation **de 3 à 4 hectares**.

2.2. Importance du projet pour le développement économique de la Ville

Ce projet présente plusieurs aspects importants pour le développement économique de la ville. Ces aspects sont:

- international (renommée de la Ville de Liège à terme grâce à une cuvée liégeoise, distribution de produits) ;

- touristique (promenades, folders, musée,...) ;
- historique (l'histoire de la vigne en pays de Liège, les coteaux de la Citadelle, la culture du vignoble, le vin,...) ;
- pédagogique – éducatif (lier les écoles toutes proches au projet, l'école d'horticulture, apprentissage des techniques,...) ;
- économique (création d'emplois, dynamisme régional et communal, publicité,...) ;
- social (réinsertion, atelier protégé pour travail manuel,...) ;
- paysager (rappel de l'histoire, formation du paysage actuellement abandonné, complément et insertion au site classé,...) ;
- patrimonial grâce à l'utilisation et la réaffectation de l'ancienne église Saint-Gérard en centre pédagogique et commercial pour expliquer, montrer, apprendre et vendre la culture de la vigne et ses produits figure également parmi les arguments qui plaident en faveur du projet renforcent la motivation et le soutien de la Ville.

2.3 Coopérative Vin de Liège

L'architecte Philippe Valentiny mandaté par le groupe Vranken – Pommery et la société coopérative Vin de Liège se sont rencontrés parce qu'ils convoitaient les mêmes parcelles.

Il ressort de cette rencontre qu'il est possible pour la société coopérative et la société Vranken-Pommery de travailler ensemble (économie d'échelle et partenariats).

Prochainement, une nouvelle rencontre entre la société coopérative Vin de Liège et le groupe Vranken - Pommery sera organisée, pour affiner les synergies possibles.

La ville de Liège soutient les deux projets de la même manière. Les deux projets sont par ailleurs dans la même situation juridique. (voir ci-dessous).

De plus, en collaboration avec la société coopérative, la Ville de Liège a pu trouver un site de substitution qui convient parfaitement à la taille de leur projet.

A noter que le projet de la société coopérative posait lui aussi questions aux riverains.

2.4 Pourquoi Vranken-Pommery souhaite s'implanter à Liège ?

Liégeois d'origine, Monsieur Paul François Vranken souhaite « offrir » à Liège un projet emblématique qui renoue avec son histoire, et une tradition séculaire oubliée.

Il souhaite donc pouvoir créer un vignoble d'une centaine d'hectares dans la vallée mosane dont la vitrine serait Liège, qui ainsi serait mise à l'honneur.

3. Etat d'avancement des projets

Suite à la réunion du 29 juin relative au projet Vranken - Pommery, les riverains ont posé un certain nombre de questions relatives à :

- l'érosion des sols ;
- l'utilisation de produits toxiques de type pesticide, engrais,... ;

- la pollution sonore
- la biodiversité ;
- les contraintes de droit concernant le site.

Ces interrogations sont également des préoccupations de la Ville de Liège concernant ces projets car la santé et le bien-être des riverains qui ont fait le choix de vivre dans l'hypercentre sont aussi au coeur des préoccupations des membres du Collège et seront évidemment respectés.

3.1 Erosion des sols, utilisation de produits toxiques, pollution sonore

Interrogé à ce propos, M. Vranken a pu confirmer que la méthode de travail de son groupe, tient compte depuis toujours de ces préoccupations essentielles.

Il nous a également confirmé qu'une de ses équipes d'experts viendrait rencontrer les riverains pour échanger avec eux à propos de toutes ces problématiques et leur démontrer la non dangerosité de la méthode proposée pour le vignoble des Coteaux.

3.2 Biodiversité et contraintes de droit

Les deux sites choisis se trouvent repris dans un arrêté de classement dit « Les Coteaux de la Citadelle » depuis 1941 et bénéficient à ce titre de certaines mesures de protection conservatoires et patrimoniales.

Les deux sites sont classés en zone d'espaces verts au plan de secteur régional, zone définie par l'article 37 de notre Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine, et de l'Energie (CWATUPE). Cette zone n'est réglementairement pas destinée à l'activité agricole.

Une réunion avec le Fonctionnaire délégué de l'Administration régionale de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire a débouché sur une solution qui consiste à élaborer un PCAR.

Ce PCAR devra définir le futur, la vision de l'Autorité Communale quant au développement du site des Coteaux, en évolution qualitative depuis 20 ans, et qui a obtenu 3* au guide vert Michelin.

Le but du PCAR est d'assurer une sécurité juridique au développement des coteaux voulu par la Ville.

Les services de la ville travaillent actuellement au montage d'un dossier qui permettra d'avoir un débat démocratique au conseil communal sur l'adoption ou non d'un PCAR sur les coteaux de la citadelle.

En cas de d'adoption, le PCAR inclura un RIE et/ou une étude d'incidence qui pourra répondre aux questions des riverains relatives à la biodiversité et aux contraintes de droit.

4) Conclusion

Cette première réunion a permis de prolonger le dialogue entre les riverains et la Ville.

Toutes les réponses aux questions ou interrogations n'ont pas été données. Cependant, ils savent que le projet des coteaux ne se fera pas à leur insu... ni au détriment de ce site exceptionnel.

Une réunion sera fixée avant la fin octobre entre le groupe représentant les riverains, le groupe Vranken et la Ville. Cette réunion aura lieu en soirée après 20h pour permettre à chacun d'être présent.

Il est aussi convenu que ces réunions restent confidentielles et se déroulent en confiance afin d'éviter les dérives déjà connues et inutiles au bon fonctionnement du dialogue. Les participants à ces échanges ne pourront en diffuser le contenu qu'après un accord commun sur le contenu du PV de réunion.

Le groupe représentant les riverains s'engage sur ce principe.

La séance est levée à 16h45.